

FRANCIS GARNIER - 1ère partie -

(Devenu BENI HAOUA à l'indépendance)

Dans la région de TENES, à l'Ouest d'ALGER (à 170 Km), se situe la localité de FRANCIS GARNIER à 16 km à l'ouest de DUPLEIX, et à 95 Km au Nord-est d'ORLEANSVILLE, son chef lieu de département.



Nom d'origine : BENI HAOUA

BENI HAOUA tient son nom de la tribu berbère qui l'habite. La langue berbère est très vivante dans la région. BENI HAOUA est connue pour sa plage, son port et le sanctuaire de Yemma (*maman*) BINETTE.

SITUATION

Un peu avant TENES, une région littorale apparaît ; elle est occupée par les BENI HAOUA. C'est une région naturelle, limitée à l'Est par Oued DAMOUS, appelé aussi Oued LEKBIR, car c'est l'oued le plus puissant et le plus long après celui du CHELIFF plus au Sud.

À l'Ouest, une ligne de crête, allant de la mer au niveau de Kef HOUAS, un peu à l'Est de DOUMIA (au kilomètre 170), longeant la crête, pour descendre vers l'oued MENTERACHE, pour remonter vers TAMAZGUIDA et enfin rejoindre l'Oued LETHNINE. Sa situation géographique stratégique, position sur la mer et zone montagneuse très forestière et très fertile, traversée partout par des rivières qui coulent à longueur d'année, a incité les populations autochtones à développer l'arboriculture (figuiers, oliviers, vigne, pommiers, pruniers, amandiers etc.) et a attiré les populations depuis fort longtemps.



Rue principale de Francis GARNIER

Guides Bleus HACHETTE, 1955 : D'ALGER à ORAN :

166 K. FRANCIS GARNIER, centre de colonisation dépendant de la Commune Mixte de TENES. Montée en lacets.

173 K Col dit TIZI YOULAS à 253 mètres d'altitude, belle vue sur la baie des SOUHALIA. La route descend dans la vallée de l'oued GOUSSINE, puis longe le rivage ;

179 K – A droite, sur la plage, ancre qui servit à établir le va et vient du BAUNEL, en 1803.

Ce vaisseau de ligne, parti de TOULON pour SAINT DOMINGUE, fit côte dans la baie de SOUHALIA, avec son équipage, ses troupes et ses passagers au nombre de 738 personnes, parmi lesquels un groupe de religieuses hollandaises. Les indigènes en massacrèrent un certain nombre ; 500 seulement purent rejoindre le VIEUX TENES d'où ils furent rapatriés. Mais les religieuses restèrent aux mains des tribus et durent épouser des indigènes, sur lesquels la Supérieure, la Révérende Mère BINETT, parvint à exercer un ascendant réel, puisqu'aujourd'hui encore des gens des BENI HAOUA en parlent avec vénération et ont même élevé une Koubba à sa mémoire (1937).



Construit en 1937 par la volonté de l'Adjoint spécial de FRANCIS GARNIER, M. Camille BORTOLOTTI, particulièrement respectueux des traditions musulmanes. Cette Koubba au dessus de la tombe pris l'appellation de Marabout d'IMMA BINNET. Il fit mentionner en Arabe et en Français l'inscription suivante : « Ici repose Imma BINETT. Avec ses compagnons, elle se trouvait à bord du BANEL, allant de Toulon à la Louisiane. Elle fut épousée par une notabilité de l'endroit. A sa mort elle fut vénérée comme une sainte ».



Le « pain de sucre » point Ouest de la baie de BENI HAOUA, derrière laquelle est située la Baie de l'Ancre.

Le NAUFRAGE du BANEL -

Source Madame Geneviève TRONCY - BORTOLOTTI

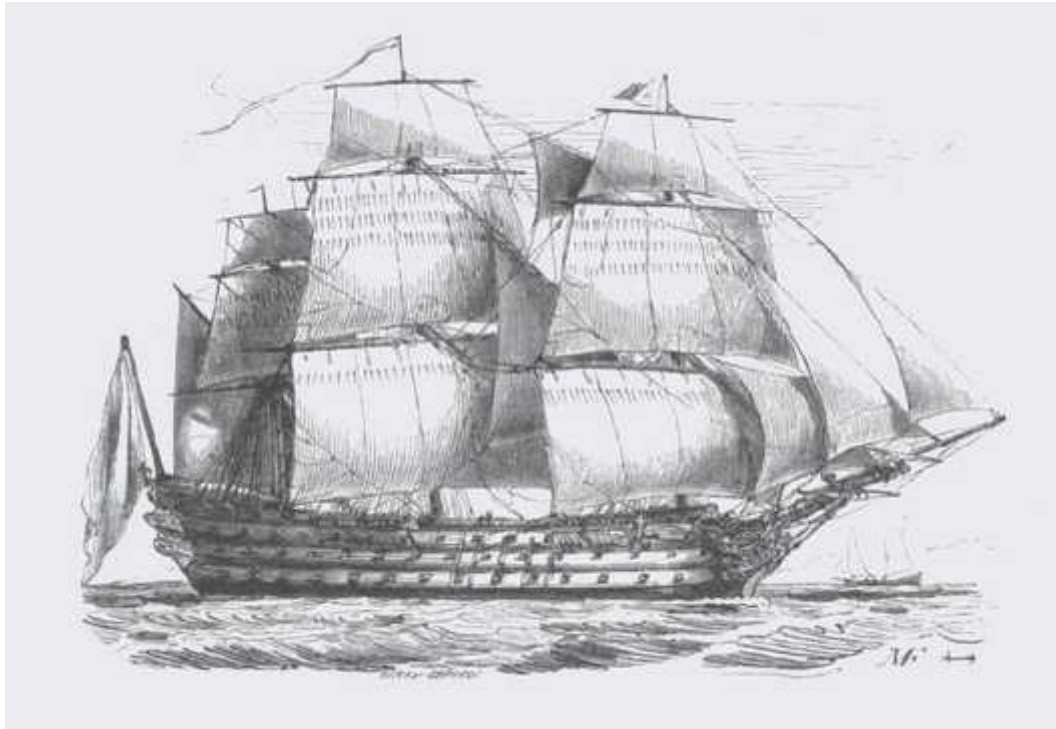
En janvier 1802, au cours d'une tempête qui dura plusieurs jours, un vaisseau français « Le BANEL », superbe Trois-mâts, qui transportait des troupes à SAINT DOMINGUES (Caraïbes), où le frère du Premier Consul se trouvait en difficulté, fit naufrage au large de la côte africaine, dans la baie de SOUHALIAS, entre le cap TENES et BENI HAOUA.

Cette baie fut baptisée plus tard « *La baie de l'ancre* », car on y retrouvera, échouée, l'ancre du BANEL, ainsi que deux canons reposant à une dizaine de mètres de fond.

RAPPEL des Faits et réaction française

Le BANEL, commandé par le capitaine CALLAMAND, transportait des troupes de TOULON à SAINT DOMINGUE, et il avait échoué sur la côte du cap TENES. Les naufragés avaient été dépouillés et maltraités par les hordes

insoumises de ces parages, et le Bey (Mohammed MEKALLECH (1799/1805), fils du Bey Mohammed al KABIR qui repris ORAN (1798), et père de MEKALLECH que les Français nommeront bey de TLEMCEM en 1842, avait gardé en esclavage les hommes de l'équipage qui avaient pu se soustraire au massacre de leurs compagnons.



Le BANEL était un ancien vaisseau vénitien de 64 canons lancé en 1797. Confisqué à Corfou après la capitulation de Venise, il fut réarmé à Toulon en flûte de 6 canons et appareilla le 9 janvier 1802 pour porter des troupes à Saint-Domingue, où le frère du Premier Consul se trouvait en difficulté...

Note du citoyen DUBOIS-THAINVILLE, chargé d'affaires de France et Commissaire générale des relations commerciales à ALGER, à Mustapha, Dey d'ALGER :

« Alger, Ventôse an X (avril 1802),

« Le vaisseau français Le Banel portant 200 marins, 529 militaires et 9 femmes, ayant à son bord des munitions de guerre et de bouche, s'est perdu le 25 Nivôse (ndlr : 15 janvier 1802) dernier sur les côtes de Barbarie. Les rapports qui me sont parvenus sur cet événement font frémir. Les habitants des contrées où le naufrage a eu lieu se sont portés aux attentats les plus inouïs ; ils ont employé les moyens les plus barbares pour s'opposer au salut des Français, ils ont brisé les embarcations, détruit les radeaux, coupé les cordes qu'on était parvenu à attacher à terre, ils ont pillé, dispersé l'argent et une partie des effets qui se trouvaient sur le bâtiment. Les Français qui ont échappé à la fureur de la mer ont été dépouillés, mis nus par le froid le plus rigoureux, assassinés ou traînés impitoyablement dans les montagnes. Plus de 200 ont péri de la main des barbares, et leurs cadavres sont encore étendus sur le rivage et la route d'ORAN. Plusieurs naufragés du nombre desquels se trouvent être trois femmes, le Comte NOYER, officier, et plusieurs mouses sont encore aux mains des Cabails.

Les traités de la République avec la Régence et particulièrement celui de 1689, qui vient d'être renouvelé par son excellence le Dey(), portent que tout bâtiment français échouant sur les côtes d'Afrique recevra secours, protection et sûreté ; que les hommes, les effets et les marchandises seront respectés. Les naufragés étaient donc sous la sauvegarde des conventions les plus sacrées. Dans cette circonstance tout est devenu la proie des assassins, et les Français ont trouvé sur une terre amie la mort et l'esclavage les plus affreux.*

Un d'eux a, dit-on, embrassé la religion musulmane. L'article 19 du traité de 1689 s'exprime ainsi : « Si un français veut se faire Turc, il n'y pourra être reçu qu'au préalable il n'ait persisté trois fois vingt-quatre heures dans cette résolution, pendant lequel il sera mis en dépôt entre les mains du Consul. »

Toutes les mesures protectrices ont sans doute été ordonnées par la régence d'Alger dans cette circonstance malheureuse, et je prie son excellence Dey et tous les Grands d'agréer les témoignages de ma plus vive reconnaissance, mais ils jugeront sans doute que de nouvelles dispositions et réparations proportionnées à la gravité des attentats sont indispensables.

Je réclame, au nom et d'après les ordres de BONAPARTE, Premier Consul de la République Française :

- 1° - **La punition exemplaire des assassins,**
- 2° - **La restitution de tous les effets saisis par eux,**
- 3° - **La délivrance immédiate des Français qui sont encore en leur pouvoir,**
- 4° - **Je demande que les Français reçoivent la sépulture,**
- 5° - **Que, conformément à l'article 19 du traité de 1689, le Français qui a témoigné le désir d'embrasser la religion musulmane soit envoyé ici, ou déposé à ORAN dans la maison du Vice-consul d'Espagne. Il sera rendu à l'expiration des trois jours, s'il persiste dans sa résolution.**

ALGER, le 24 Ventôse an de la République Française.

Signé : DUBOIS-THAINVILLE ».

(*) L'original de ce traité est aux archives des Affaires étrangères, Salle des Traités. Il a été publié dans les recueils de MM. MARTENS, TETOT et DE CLERCQ. Il stipulait la liberté de commerce comme avant la rupture, la suppression de l'esclavage des Français à ALGER, la restitution des Concessions d'Afrique, l'exemption d'une année de redevance, et le remboursement des sommes respectivement dues par la France aux BACRI et par la Régence à la Compagnie d'Afrique dépossédée de ses comptoirs.

Le 12 août 1802 le Dey répond au général premier consul en lui faisant savoir que Dieu a disposé du sort des personnes jetées sur la côte à la suite du naufrage...

La famille LATY a confié à Madame TRONCY-BORTOLOTTI le document ci-dessous :

Merci à Monsieur J.H LATY d'avoir donné son accord, à cette diffusion :

L'histoire commence par un tragique naufrage.

Lorsque le 15 janvier 1802 à 4 heures du matin, César LATY met les pieds sur la terre d'Afrique, au Cap TENES, entre Alger et Oran, il ne se doute pas que son exemple sera suivi par tous ses descendants qui viendront, tous sans exception, s'installer en Algérie.

César LATY, né à LA CIOTAT (13), le 19 décembre 1779, embarqué comme novice sur LE CHEBEC décide en décembre 1801 de partir pour l'Amérique. Il embarque comme aide timonier sur le vaisseau LE BANEL en partance pour Saint Domingue et appareille de Toulon le 11 janvier 1802 à 16 heures.

LE BANEL fait naufrage le 15 janvier 1802 au Cap TENES.

Après un séjour d'une trentaine de jours comme prisonnier-esclave des Maures, et un voyage à pied de TENES à ORAN, César LATY est rapatrié par les Espagnols d'Oran à Toulon via Barcelone.

C'est en quarantaine, au Lazaret de Toulon, qu'il écrit à sa mère, le 22 mars 1802, le récit de ses aventures (Nous laissons sa lettre, telle qu'elle a été écrite initialement, avec son orthographe originale, dans un respect d'authenticité).

Du LAZARET de TOULON, ce 1° Germinal an 10.

« Ma chère et bonne mère, dans quelle douleur doit vous avoir plongée l'affreuse nouvelle de notre naufrage. Mais aujourd'hui tranquilisés-vous, Dieu a voulu me conserver, il a veillé sur mes jours, malgré tout ce que j'ay soufferts, il m'a donné assés de courage pour tout supporter et sortir de cet exécrable pays. C'est le 25 nivôse à 4 heures du matin que nous avons naufragé à l'est du cap de TENES, entre ORAN et ALGER, par un coup de vent de nord-est.

Nous croyons d'abord être tous perdu mais le jour nous a montré la cote très peu distante. Mais la mer était si affreuse que l'on ne pouvait s'hasarder à se jeter à la nage, quelques uns cependant bien téméraires, l'ont fait et presque tous ce sont noyés. Un sort guère moins doux étoit réservé à ceux qui atteignoient le rivage. Là, les Maures de ces contrées s'étoient ramassés en armes ils commençoient par dépouiller entièrement et chassoient à coup de sabre dans les montagnes les malheureux qui s'étoient sauvés. Du vaisseau nous voyions ce triste spectacle, la mer toujours très grosse, comment se décider à rejoindre la terre, cependant quelques personnes abordent la côte, ils éprouvent le même sort que les autres, dans ces indécisions le jour se passe. Il faut passer la nuit dans un vaisseau battu continuellement par des lames d'eau comme le ciel, craignant sans cesse que le navire se briserait entièrement. Cependant nous la passons cette affreuse nuit quelle fut longue. Le jour vint et la mer était un peu calmée et il se sauva encore du monde. Ils éprouvèrent le même sort que les autres. Cependant il faut se décider ou à périr à bord ou tacher d'aller à terre et à quatre du soir l'Etat Major prit ce dernier parti. L'on construisit un radeau sur lequel nous fumes à terre poussés par une lame

d'eau qui nous fit franchir bien des dangers. Nous fumes entièrement dépouillés, beaucoup furent blessés mais comme nous étions une douzaine quelques uns évitèrent les coups et coururent dans les montagnes.



Je fus du nombre. Alors nouvel embarras, ou aller ? Il faisoit un temps affreux il tomboit des grele et il pleuvoit à verse. Nous devions tous périr de froid étant nud tout à fait. Quant à moi plus heureux que tant d'autres j'avais conservé une culotte de toile. Mais quelle nuit allions-nous passer, de distance en distance nous rencontrions de nos camarades morts de froid. Nous ne pouvions éviter pareil sort quand Dieu nous fit trouver deux mauvaises cabanes de paille. Il y en avait aussi quelque peu à terre. Nous nous couchâmes les uns sur les autres pour nous réchauffer et nous passâmes là cette nuit craignant sans cesse d'être rencontré et sabré par les Maures. Enfin le jour nous sortons de là et marchions à la garde de Dieu sans cesse harcelé par ces barbares qui nous tiroient des pierres et des coups de fusil. Moi, heureux, j'évitais tout. Enfin vers midi, une troupe de ces Maures nous força à la débandade, et qui fuit d'un côté, qui de l'autre. Deux nous prîmes la même route et quand nous eûmes bien couru, que nous étions hors d'haleine, nous cachâmes dans des buissons. Il passa des Maures près de nous qui ne nous virent pas. Vers le soir je décidai mon camarade sortir ; nous étions quasi gelés ; j'enrageai de faim depuis trois jours je ne mangeai rien. Je me résolu de chercher quelque cabane habitée et d'y mourir plutôt que d'en sortir nous courûmes longtemps il étoit nuit et il commençait à pleuvoir quand j'aperçu une lumière nous y fumes. J'étais bien résolu. En approchant j'entendis parler français. Nous heurtâmes la porte et priâmes de nous ouvrir. Ils le firent, et là nous trouvâmes 30 français qui se chauffoient à un grand feu. Ils nous réchauffèrent car les forces me manquèrent. Quand je fus revenu je demandai à manger et ils me donnèrent des figes sèches en quantité. Je me rempli, et je repris toute mes forces. Vous seres étonné comme moi de voir 30 français maître d'une cabane qui paraissait habitée. Ces français, poussés par la faim et le désespoir avoient rencontré cette cabane et l'avoient emporté de vive force. Elle était habitée par deux maures dont on se saisit et qu'on garotta et qu'on gardoit bien. Nous passâmes la nuit tranquillement auprès d'un bon feu. Je reposai un peu. Le jour vint, il s'agissait de décamper et nous le fîmes en doublant le pas. Les deux maures qui sont liés se mirent à jeter des cris affreux pour appeler du secours, et dans moins d'un quart d'heure toute la contrée fut couverte de barbares armés, ils nous poursuivirent vivement et nous entourèrent bientôt ils nous eurent joins alors la sabrade commença chacun en a eu sa part, je me frotois contre plusieurs blessés et j'eu mon corps tout couvert de sang de façon que paroissant blessé, je ne reçu aucun coup de sabre, je vis ensuite un peu de jour et que cinq ou six en avoient

profité pour s'échapper ; il y avait de la confusion, et je m'échappai aussi. J'avais de la force et je courus comme un diable et je rencontrais deux français et nous fîmes route ensemble vers une heure nous trouvâmes une centaine de français qui s'étoient ralliés nous nous joignîmes à eux et nous fîmes route d'un coté qu'on disait qu'il y avait un village car jusqu'alors nous n'avions vu que des cabanes mais bientôt nous apperçumes une soixantaine de brigands armés nous fûmes à eux décidés à recevoir la mort ou à les attendrir. Ils nous couchèrent en joue. Nous tombâmes à genou, élevant les mains au ciel pour implorer notre grace. Ils hésitèrent. Nous rapprochâmes d'eux, nous leurs primes les mains les genoux que nous tenions embrassés. Cela fit quelqu'effet. Ils nous firent tous lever quelques uns de nous leur parlèrent et se firent entendre. Nous leur demandions la vie. Ils se consultèrent longtemps. Enfin pour finir court ils nous séparèrent de dix en dix et nous conduisirent vers des cabanes. Là on nous fit un nouveau partage et moi un autre fumes la proie d'un brigand fini. Il nous conduisit à son habitation, et là j'ay resté trente et un jour ayant continuellement la mort sous la gorge. Employé aux travaux les plus vils et quoique j'étois bien blessé au pied droit je n'étois pas exempté du travail et le baton jouoit souvent. Cette blessure provenait d'avoir tant couru dans les glaces et à travers les montagnes. Je passe sous silence tout ce que j'ay souffert, tout ce qui m'est arrivé. Ce seroit trop long. Enfin Dieu m'a conservé, il a voulu ma bonne mère que vous revis, que je vous embrasse encore. C'est la seule grace que je demande à Dieu de vous conserver vous et moi asses pour nous rejoindre un jour. Ha, certainement, je ne croyais pas avoir cette grace si tot, mais dans quel état allez vous me voir dépourvu de tout, souvent me voyant ainsi j'envie le sort de ceux qui ne souffrent plus, mais j'en reviens à mon histoire pour la terminer.



Le bey d'Alger ayant eu connaissance de notre malheur envoya des agens dans nos montagnes qui employant prières menaces et argent, après bien des pourparlers nous rachetèrent. C'est dans ces intervalles que nous avons tous le plus souffert. Nous fûmes conduits à un village, TENES. Là nouvelle misère, je passe sous silence. L'on nous fit partir après un long séjour pour ORAN et nous y arrivâmes après 18 jours de marche. Vous ne pourriez vous imaginer ce que nous avons souffert dans cette route ; plus de 20 fois on a failli nous égorger surtout les blessés qui ne pouvaient courir. A Oran, le consul espagnol d'après les ordres du consul français à Alger nous a prodigué bien des secours. Il nous a donné à tous une chemise, un mouchoir, une paire de babouche et un pantalon tout fait et une carmagnole entière toute coupée que notre départ prompt lui a empêché de nous faire faire voila donc tout mon équipage nous avons relâché à Barcelone là je vous ay écrit vous recevres ces jours-ci cette lettre ; enfin avant-hier nous sommes arrivés après une traversée de 19 jours.... »

Centre de colonisation des BENI HAOUA - Auteur Camille BORTOLOTTI Junior -

Le territoire de la tribu des BENI HAOUA est délimité et constitué en un seul douar par décret du 5 juin 1869.

Tout a commencé par une décision n° 6537 du 4 juillet 1883 du Gouverneur de l'Algérie en vue de créer un Centre de colonisation dans la baie des BENI HAOUA.

Le 27 février 1896, Monsieur le Préfet d'Alger soumet à M. le Gouverneur général un avant projet de création du centre de colonisation. Celui-ci prévoit 35 feux agricoles dotés de 35 hectares, quelques lots industriels, et 42 lots urbains.

Les communications seraient assurées par mer, avec la construction d'une darse abritée par un rocher naturel, EL DJILANI, situé à environ 1 500 mètres du groupe projeté.



Le centre serait alimenté en eau potable par la captation de quatre sources débitant 4 L/s.

Les lots de jardin seraient irrigués par la dérivation de deux rivières se jetant à la mer. On pourrait en outre aménager et dévier la source d'AÏN TITAOUINE.

La construction du chemin qui doit relier ce centre à TENES, et qui forme le prolongement de la route de MOSTAGANEM à CHERCHELL est évaluée à 300 000 francs. Mais cette dépense ne saurait entrer en ligne de compte dans l'installation du village, attendu que ce chemin est classé, et sera ouvert dans un avenir plus ou moins éloigné, que le village soit ou non créé.

L'établissement du village, de ses communaux, alimentation en eau, irrigation, etc...est évalué à 285 000 francs. Quant à la darse, elle profitera aux bateaux chargés de la surveillance des côtes, et à la reprise de l'exploitation des mines de BENI AQUIL.

Monsieur MARCEL, qui est à l'origine de ce rapport ajoute que tous les propriétaires du littoral sont d'accord pour dire que les transports par mer sont moins onéreux et plus pratiques que par terre. En conséquence, contrairement à l'avis de M. GODARD, l'ingénieur en chef, il n'y a pas lieu de subordonner cette création à l'achèvement de la route de MOSTAGANEM à CHERCHELL ; une bonne piste muletière suffirait. D'un point de vue stratégique, pour la défense du littoral, et pour empêcher les débarquements clandestins d'armes et de poudre, il y a un intérêt primordial à occuper ce point.

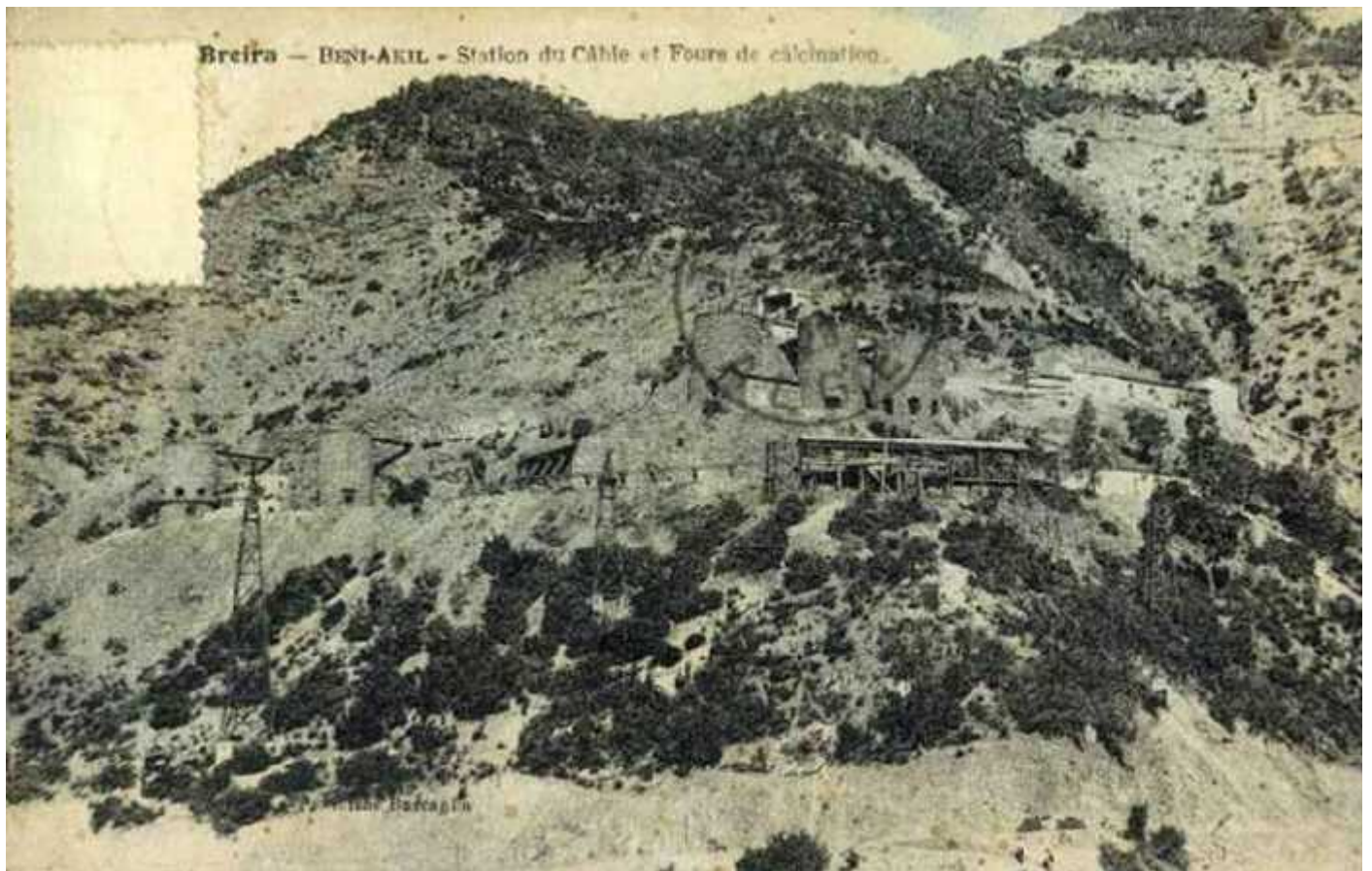
Le 4 juin 1896, une décision préfectorale ordonne la création de ce centre.

Malheureusement, l'opposition de M. GODARD fera que jusqu'en 1901, plus rien ne se passe. Néanmoins, il devait y avoir de sérieux bruits de couloir, car déjà, des européens se portaient acquéreurs de terrains ; c'est ainsi qu'on apprend que :

-Le 24 mars 1895, Monsieur COT, ancien secrétaire de la Commune Mixte de TENES acquiert devant Maître LEMOINE, notaire, 4 hectares qu'il paie 250 francs à EL AROUSSI Aïssa ben Mohamed.

-Un peu plus tard, le 26 avril 1899, le sieur RAYNAUD Paul, maçon à DUPLEIX a acheté, par acte passé devant Notaire, 98 hectares de terres couvertes de broussailles portant les numéros 1481, 1482... pour 500 Francs aux vendeurs BOUDJEMA Mohamed Ben Moktar et BELLAOUEL Cheik Ben Henni.

-Ce même jour, par devant maître AUDIBERT, notaire à TENES, M. ROUBAUD Aristide, de DUPLEIX, achète pour 1 150 Francs, 300 hectares de terres incultes aux dénommés MEROUANE Ben Aïssa Ben Mérrouane et MEROUANE Djelloul.



[Dès le début de la présence française, des recherches minières ont été entreprises dans toute l'Algérie. C'est ainsi que notamment, les gisements miniers de BENI AKIR et de BREIRA avaient été découverts dans les montagnes au dessus de la baie de BENI HAOUA. Cette dernière vit donc naître, le port d'embarquement minier de Port BREIRA, terminal d'un téléphérique qui acheminait le minerai de fer depuis la montagne jusqu'à l'installation construite sur l'îlot Sidi DJILANI et le village qui a pris le nom de FRANCIS GARNIER.]



Ceci est mentionné dans un rapport d'enquête du 8 mars 1902 effectuée en vue du rachat des terres par le bureau de la Colonisation, des expropriations envisagées et des indemnités à verser et menée par le Sous-préfet d'ORLEANSVILLE et transmise au Gouverneur général par l'intermédiaire du Préfet d'Alger.

Le 26 mars 1901, une Minute du Gouverneur général à Monsieur le Préfet d'Alger informe celui-ci que le financement du chemin de DUPLEIX à TENES a été décidé, et qu'il sera assuré moitié par la voirie de TENES, moitié par les Ponts et Chaussées de DUPLEIX. Il demande en outre, afin d'éviter des spéculations, de se porter acquéreur des terrains. (Cette minute est signée VANIER).

Le Préfet d'ALGER charge donc l'administrateur de la Commune Mixte de TENES de procéder à une enquête. Il en ressort que les indigènes sont tout à fait hostiles à l'idée de céder leurs terrains. L'enquête traîne un peu, puisque le rapport met un an à venir : 26 mars 1902.

L'année 1903 semble être celle des négociations, pas de lettre officielle.

Simultanément, il est lancé un projet d'aménagement maritime du rocher SI DJILANI ; un plan de ce projet est élaboré le 12 septembre 1903 par monsieur l'ingénieur BRONTIERE. Avant de l'approuver et de le présenter, Monsieur GODARD fait une étude très complète (et fastidieuse !) des vents, crues des oueds, étude des houles, des envasements, etc...



C'est finalement en 1906, le 3 mars, que ce projet sera accepté....Et la darse jamais construite !!!

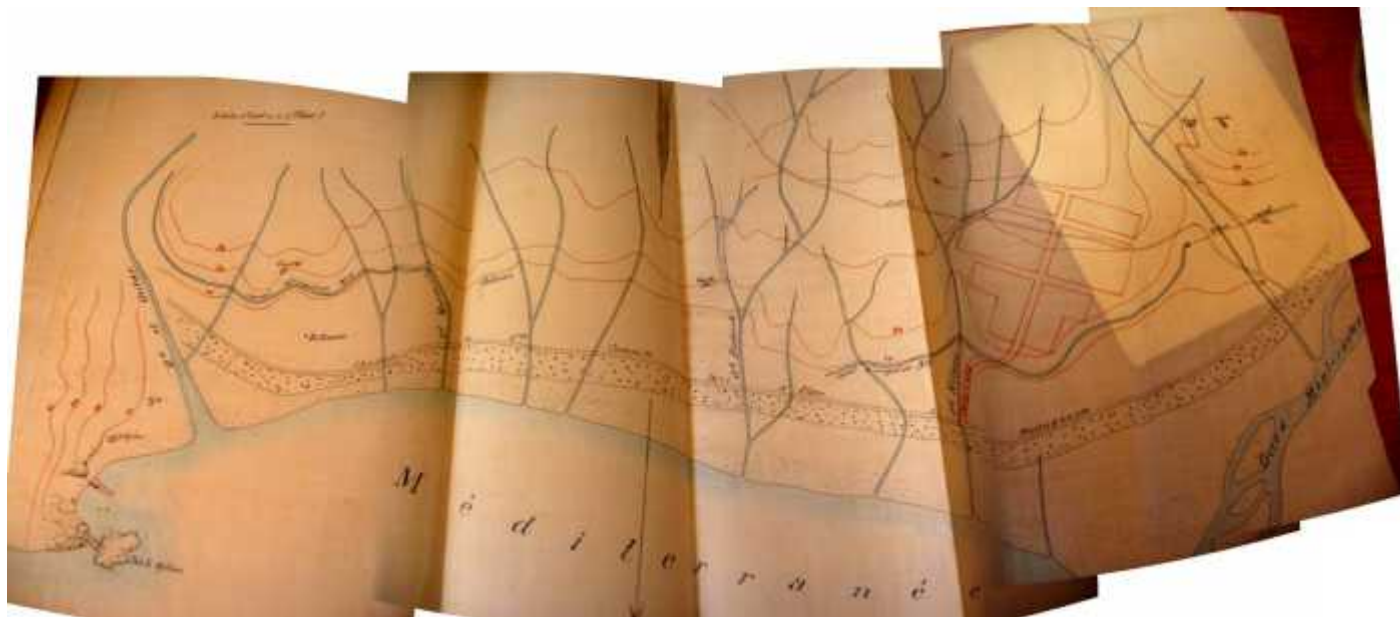
En 1904, un courrier original : il émane de la Chambre des députés, signature illisible ; il est adressé à "Monsieur le Gouverneur général, et cher collègue...". Suite à une pétition des habitants de DUPLEIX, l'Assemblée demande au Gouverneur général de prendre en considération la nécessité de créer un centre à BENI HAOUA !

Le 3 mai 1905, le Gouverneur général, par arrêté, autorise sur le territoire de BENI HAOUA, l'accomplissement des formalités d'expropriation pour cause d'utilité publique, d'un territoire de 700 hectares.

Le 17 mai 1905, le Préfet demande l'accélération des indemnités des propriétaires ayant vendu à l'amiable ; une liste avec dates et superficies est jointe à cette demande. On y retrouve les noms de familles connues, comme : BOURKAÏB, AKRICH, MAKLOUF, BELAOUANE...

Le 20 mai 1905, publication au Journal "EL MOBACHER", bihebdomadaire, de l'intégralité de l'arrêté d'expropriation, avec les noms des propriétaires, les superficies, etc...le tout pour un total confirmé de 700 hectares.

Le 18 août 1905, le Gouverneur général prend un arrêté déclarant d'Utilité Publique la création du centre des BENI HAOUA. Ce plan, réalisé par Monsieur BRONTIERE, ingénieur, est contresigné par Monsieur GODARD, ingénieur en chef.



Le 6 février 1909, la Direction des Travaux Publics informe que le chemin de grande communication d'ALGER à MOSTAGANEM sera livré à la circulation en Avril de cette année.

Le 13 décembre 1909, le Préfet avise le Gouverneur général que la route est achevée au-delà de TENES, et insiste pour accélérer la création du centre des BENI HAOUA.

Le Gouverneur général approuve ces projets et en donne l'ordre d'exécution par décisions 3590 du 25 juin 1909 et 5996 du 3 décembre 1909.

Le 15 mars 1910, un courrier du service spécial des travaux de colonisation approuve le projet et lance les adjudications. Ce courrier émane du bureau de BLIDA (?), il est écrit par Monsieur DUMOND.

Ce projet définitif prévoit :

- 14 lots urbains de 8 ares 64,
- 1 lot communal de 12 ares 84,
- 10 lots d'estiveurs* de 12 ares 80,
- 15 lots de jardin de 15 à 18 ares.

(*) Estiveur = Pasteurs qui pratiquent une estive saisonnière pour leurs troupeaux et qui seraient de passage au village.

La rue principale se confond avec le chemin du littoral ; sa largeur est portée à 16 mètres.

Les rues adjacentes épousent la pente naturelle du terrain qui ne dépasse pas 0,07.

Le 11 avril 1910, Monsieur GODARD remet un rapport sur le projet de lotissement sur le territoire des BENI HAOUA. Il prévoit :

- 7 concessions agricoles,
- 7 concessions industrielles,
- 10 lots d'estiveurs.

Les concessions agricoles comprendront :

- 7 lots urbains d'une contenance de 8 ares 64 chacun,
- 7 lots de jardin de 15 ares chacun,
- 7 lots de grandes cultures de 74 à 95 hectares chacun.

Afin de donner une valeur égale à toutes les propriétés, il sera tenu compte de la qualité des terres et aussi de la configuration géographique du sol.

Les terres du territoire des BENI HAOUA peuvent se diviser en deux parties bien distinctes :

-Les terrains situés au Nord de la route et le long de l'oued limite ouest (MENTRACH) d'une superficie de 100 hectares en plaine complantée de figuiers, terres excellentes.

-Le reste du territoire, quoiqu'en partie de bonnes terres, est très accidenté et les enlèvements de récoltes n'y seront point faciles.

Le lotissement rural et urbain comprendra en outre :

Une place et le lot des bâtiments communaux,

Un lot de jardin pour la dotation des écoles,

Une réserve autour du village,

Un communal de parcours,

Un emplacement pour les aires à battre et les meules,

Une pépinière (lot 32),

Un marché,

Un cimetière européen,

Un lot pour la dotation d'une école indigène,

Sept cimetières indigènes,

Onze réserves de puits et sources,

Le centre mesurera 200 mètres de long, et 88 de large ; le centre aura une superficie de 770 ha 94 a 45 ca.

A noter que dans ce rapport, le rocher de la mine ne s'appelle plus « SI DJILANI » mais « l'Ilot Dzira Sidi Ben DJILALI ».



Reste encore à définir les limites du Domaine Maritime.

Ce domaine sera du côté de la mer la limite des concessions et sa limite pourrait être source de difficultés avec les concessionnaires riverains. Dans une note du 19 juillet 1910, l'Ingénieur DALE pose ce problème. La difficulté réside en ce que cette limite varie avec le temps selon que la mer corrode le rivage ou au contraire le repousse vers le large par des apports.

Au motif de quoi, il ne sera pas donné suite à une demande du Sieur CAÏOLA qui voulait s'installer le plus près

possible de la mer. Néanmoins le service topographique demande au Préfet de faire tracer le chemin de 10 mètres de large, au Nord du territoire afin de pouvoir procéder au bornage.

Le 9 septembre 1910, le Préfet prescrit aux services spéciaux de la colonisation de présenter d'urgence le projet des travaux à effectuer pour procéder à l'ouverture de ce chemin qui doit servir de limite entre les propriétaires du centre et la réserve domaniale qu'il y a lieu de constituer le long du rivage.

Ce chemin sera tracé sous forme de piste non empierrée.

A la suite de ce rapport, les plans définitifs et l'état des lotissements sont dressés et signés par Monsieur G. BAILLY, contrôlés par M. GENTIL, et acceptés par M. GODARD.

Le 28 avril 1910, le docteur SERGENT, de l'Institut Pasteur, remet au Gouverneur général un rapport complet sur l'état sanitaire des populations résidentes chez les BENI HAOUA. Il était accompagné lors de sa visite par M. BROUSSE, administrateur de la Commune Mixte de TENES, et du docteur CAMBILLET de TENES.

Sa mission était d'étudier les risques de paludisme dans un rayon de 1 500 mètres autour du futur centre.

Le docteur SERGENT prévoit notamment :

-Le captage des sources AÏN BAKRI et AÏN IMMELLEN. Ces deux sources ne seraient mises à la disposition de l'irrigation que toutes les 48 heures...

-Le comblement des mares printanières des oueds ELLALA et OUTAR.

Ces travaux sont estimés à un coût de 2 000 Francs, et acceptés.



Le 20 septembre 1910, le Service Topographique réclame au Gouverneur général de couvrir ses frais, soit la somme de 1 016,32 Francs, frais de route inclus.

Le 21 juillet 1911, le Trésor Public remet un rapport d'évaluation des divers lots et concessions. Celles-ci sont estimées de la façon suivante :

Propriété n° 1 = 4 064,30 Frs,

Propriété n° 2 = 6 205,60 Frs,

Propriété n° 3 = 5 508,80 Frs,

Propriété n° 4 = 4 064,30 Frs,

Propriété n° 5 = 6 353,40 Frs,

Propriété n° 6 = 5 849,06 Frs,

Propriété n° 7 = 5 868,20 Frs,

L'observation suivante suit cette estimation : « Les propriétés de BENI HAOUA se prêtent à la culture de la vigne et à l'élevage, mais en raison de la nature tourmentée la culture des céréales ne paraît pas donner de bons résultats. Il convient de remarquer en outre que les sept grands lots ruraux ont accès à la Route Nationale n°11 ».



Les sept lots ruraux sont vendus dès novembre 1911. Ainsi répartis :

<u>Propriétaire</u>	<u>Acte d'achat</u>	<u>Lot urbain</u>	<u>Lots ruraux</u>	<u>Superficie totale</u>	<u>Prise possession</u>	<u>Propriété</u>	<u>Valeur</u>
BORTOLOTTI Jér.	06/11/1911	1	3 et 46	96 ha 94a 64	08/01/1912	1	4064,30
BACHET H. *	06/11/1911	34	13 - 44	90 ha 35a 94	08/01/1912	7	5868,20
DUROY Emile	07/11/1911	3	1 - 33	76 ha 29a 64	10/04/1912	2	6205,60
LAN Jules	08/11/1911	10	15 - 27	80 ha 72a 69	08/01/1912	5	6053,60
MARQUIE G. *	06/11/1911	13	14 -38	96 ha 27a 99	08/01/1912	6	5844,70
MONIER A	06/11/1911	6	2 - 21	78 ha 62a 60	08/01/1912	3	5508,80
PLUMET et BRAUX	08/11/1911	8	4 - 16	83ha 82a 60	08/01/1912	4	4780,72

NB : *BACHET et *MARQUIE sont en réalité des prête-noms de BORTOLOTTI qui se trouvait donc propriétaire de 282 hectares. A 24 ans, c'était faire preuve d'une grande ambition, de courage et d'esprit d'entreprise, bref, d'un véritable esprit de pionnier !

Voilà donc le centre créé. Les premières familles viennent s'y installer, mais manquent encore des infrastructures essentielles, pourtant bien prévues à la conception, telles que l'Ecole, la Poste et la Mairie.

L'appel d'offre est lancé. Le 31 janvier 1912, le Préfet d'ALGER informe le Gouverneur général que le marché a été attribué au Sieur GUILLON moyennant un rabais de 16 % sur les prix du bordereau.

Le marché est conclu au pris de 32 577,22 francs.

Le 26 février 1912, le Gouverneur général accepte ce prix et autorise les travaux.

A cette occasion, le 8 décembre 1912, un crédit spécial de 93,70 Frs est alloué à M. le Chef du service spécial des travaux de colonisation.

Le 8 mai 1913, Monsieur BRIGOL adresse à Monsieur le Maire de la Commune Mixte de TENES le procès-verbal sans réserve de la réception des travaux. Le 9 mai, Monsieur DUMOND, conducteur divisionnaire des travaux,

demande le déblocage d'un crédit partiel de 2 440,22 francs, le solde devant être payé en 1914, sans précision de date.

Le 23 mai, le Gouverneur général fait verser les fonds.

Bien que l'école soit finie, des bâtiments scolaires magnifiques de l'avis du Conseiller général de TENES, il n'y a toujours pas d'institutrice ; ce qui motive la lettre du Conseiller à Monsieur BRUNEL, le 19 décembre 1913 pour réclamer une nouvelle fois une nomination à ce poste.

Le 24 décembre, Monsieur BRUNEL lui répond qu'il fait le nécessaire, et que le ministère de la colonisation prendra en charge pendant deux années consécutives le traitement de cette institutrice-directrice. Une note spéciale en informe Monsieur ROBERT, délégué financier.

L'Ecole mixte sera ouverte fin janvier 1914.



Le 24 mai 1913, le service des Postes, Télégraphe, Téléphone transmet au Gouverneur général une note dans laquelle il expose la justification de la création d'un bureau de Postes : « *Ce village comprend 300 européens et 5 000 indigènes (il inclut certainement le personnel des mines de BREIRA à BENI AKIL), reçoit journallement 70 à 80 correspondances qui ne peuvent être retirées qu'au bureau de DUPLEIX distant de 16 Km* ».

Il demande au Gouverneur général de bien vouloir prendre à sa charge les frais d'installation et les frais de fonctionnement de ce bureau pendant deux ans pour un montant de 2 960 Francs, la première année, et 2 810 la deuxième.

Dans ces frais sont compris le salaire du facteur (1 800 Frs), les frais de régie (100 Frs), une indemnité de chaussures (50 Frs), l'habillement (160 Frs) et le transport des dépêches de DUPLEIX à BENI HAOUA (1 800 Frs). Bien sûr, la mise à disposition du service d'un local est indispensable.

Le 23 avril 1914, le directeur des Postes informe Monsieur BRUNEL que tout est prêt pour l'ouverture du bureau à BENI HAOUA. Néanmoins, il demande une rallonge de crédits, car il n'a pas pu traiter le transport du courrier à moins de 2 400 Frs par an. C'est l'entreprise FAISSOLLE, installée à CHERCHELL qui est adjudicataire, et qui sera mensuellement payée. L'ouverture du bureau est fixée au premier Juin.



La Poste

Le centre de Pointe Rouge existe déjà, et le centre d'EL MARSA est en gestation. On parle toujours de BENI HAOUA, bien que le nom de FRANCIS GARNIER fasse de timides apparitions.



Le centre de population de BENI HAOUA, créé par décision préfectorale du 4 juin 1896, est nommé FRANCIS-GARNIER par décision du gouverneur général du 7 juillet 1913 (officialisée par décret du 28 décembre 1915). Les terrains sont expropriés par arrêté du 18 août 1905 et le centre est effectivement installé entre 1909 et 1911.

Qui était FRANCIS GARNIER ?

Marie Joseph François GARNIER dit Francis GARNIER (*en vietnamien : Ngạc Nhi*), est né à Saint-Étienne le 25 juillet 1839 et mort au cours d'un combat entre sa troupe et des irréguliers chinois, les «*Pavillons noirs*», à Hanoï, le 21 décembre 1873. En France, dans les milieux républicains et nationalistes, l'émotion est immense. Au sein du gouvernement issu de la défaite de 1870-1871, certains se demandent s'il vaut encore la peine de rester au Viêt-nam ! Dans les faits, sa mort va renforcer la détermination des milieux colonialistes. Après ses études à l'Ecole Navale, il fut promu au grade d'enseigne de vaisseau et participa à la prise de Pékin et

au sac du Palais d'Été par les troupes franco-britanniques. Admis dans le corps de l'Inspection des Affaires indigènes en 1863, il fut nommé administrateur à Cholon (actuel quartier chinois de SAÏGON) et publia ses premiers ouvrages documentaires, « *La Cochinchine et De la colonisation de la Cochinchine* ».



Nommé second du commandant DOUDART de LAGREE, Francis GARNIER participa à l'exploration du Mékong. Une révolte locale l'obligea à s'écarter du fleuve avec une partie de sa troupe, laissant derrière lui DOUDART de LAGREE, malade. Il apprit la mort de son supérieur à son retour, et prit tête de l'expédition qui atteignit la vallée du Yang-Tsé-Kiang, poursuivant jusqu'à SHANGAÏ, avant de regagner SAÏGON le 29 juin 1868.

Il fut affecté au « *dépôt des cartes et plans de la Marine* » à son retour en France, et rédigea le rapport de sa campagne en Cochinchine. Il devint membre de la société géographique et partagea la Médaille d'Honneur du Congrès de Géographie avec Livingstone en 1871. Chef d'Etat-major de l'Amiral MEQUET durant la guerre de 1870, Francis GARNIER remit son rapport définitif en 1872, sollicita un congé de trois ans sans solde afin de repartir en Chine, et s'installa à SHANGAÏ avec sa jeune épouse.

L'amiral DUPRE, gouverneur de la Cochinchine, le rappela au bout de six mois et lui donna les pleins pouvoirs pour régler un différend opposant quelques colons français aux rebelles au Tonkin. GARNIER atteignit HANOÏ en novembre 1873 à la tête d'une troupe de deux cent hommes et quatre canonniers. La citadelle fut attaquée par les « *Pavillons Noirs* », le 21 décembre, alors que les négociations étaient sur le point d'aboutir. Francis GARNIER trouva la mort en tentant de franchir une digue dans les rizières pendant qu'il poursuivait des assaillants qui se repliaient.

Ses compagnons retrouvèrent son corps décapité. Sa dépouille fut inhumée à SAÏGON en 1875, à côté de la tombe de DOUDART de LAGREE, dans le cimetière de MASSIGES. Les corps de Francis GARNIER et de DOUDART DE LAGREE furent exhumés dans la nuit du 1er au 2 mars 1983, puis incinérés. Les urnes furent remises au consul général de France à Ho-Chi-Minh ville et transférées en France sur la Jeanne d'Arc. Les cendres de Francis GARNIER furent enchâssées dans le socle du monument situé sur la place Camille JULLIAN, à la rencontre du boulevard Saint-Michel et de la rue d'Assas le jeudi 23 avril 1987. Une plaque à l'arrière du monument relate cette translation.



le village de Francis-Garnier

Il aura fallu 19 ans d'enquêtes, de formalités, de pérégrinations administratives pour enfin arriver au résultat. Mais, à décharge, il faut bien reconnaître que la longueur de cette gestation est due en partie au manque de moyens de communications ; tant que la route DUPLEIX - TENES n'a pas été finie, les choses ont stagné.

En 1916, la route est tracée, le long de la superbe corniche qui surplombe la mer, très découpée et escarpée, ouverte aux vents du large, au milieu d'une végétation luxuriante. Deux tunnels sont creusés dans la roche, à la sortie desquels on domine la splendide baie des SOUHALIA, délimitée à l'ouest par la pointe du Pain de Sucre, et, à l'Est, le « Rocher de la Mine ».



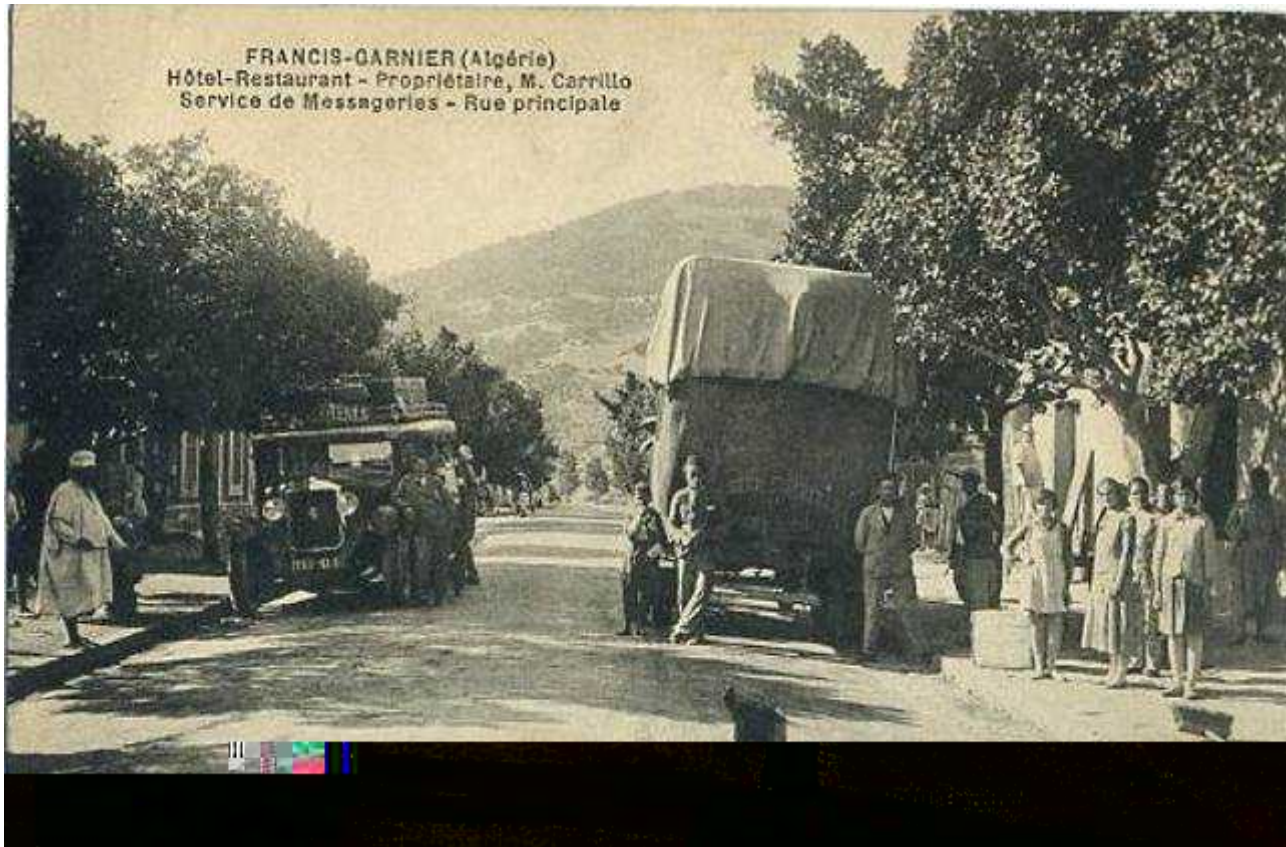
Pour traverser l'Oued OUTAR, en amont du village, on construit un pont d'une longueur de 100 mètres.



Alain COHET raconte : « *Déjà, durant mon enfance, il respirait la vétusté. Il était recouvert d'une peinture noire, écaillée par endroits et laissant voir les armatures de son béton. Il devait être quand même solide puisque, après le 8 novembre 1942, les convois américains l'ont emprunté à toute allure et sans incident....* »



Eglise construite en 1925 avec les dons des fidèles. Le curé BRINGUES, prêtre très dévoué, desservait aussi NOVI, GOURAYA, VILLEBOURG, DUPLEIX ; cinq villages sur une distance de 60 Km environ.



8 juin 1931 : Le docteur RAYNAUD est nommé médecin de colonisation à FRANCIS GARNIER. A cet effet il est bon de rappeler ceux qui l'ont précédé dans cette éminente fonction : Docteur DANIEL et le Docteur LAUPRETRE. Après l'exercice du docteur RAYNAUD, il y eut les docteurs BRINES, PADOVANI, CORNILLEAU (qui mourut du typhus en 1942), puis ABENSOUR, SAVELLI, PANCRASI et AUGÉAI.



Le figuier "KADOTA" est introduit dans la région grâce à Monsieur BORTOLOTTI Camille (1887/1982). Cet arbre, de l'Italie du sud (COSENZA) produit des petits fruits très sucrés, avec peu de pépins. Après bien des péripéties il tente de faire enraciner des plans. Devant le succès de cet essai, il donne des greffons à tous ceux qui en demandent sous réserve de prescriptions bien appliquées.



L'électricité n'est installée dans la région, et au village, qu'en 1954.

PARMI LES PREMIERES FAMILLES QUI ONT HABITE LE VILLAGE, nous pouvons signaler, entre autres :

AUGEAI Roger (docteur) - BAILLY - BORTOLOTTI - BRAUX - BOUTIN - CAMP - CARILLO - CERVERA- CURIEN - DAVID - DUROY - ESPI (café restaurant) - FONS - FRANZETTI - GREBET - HENRY - KIRSCHER (instituteur) - LECOQ - LEDESMA (forgeron) -MARTINEZ - MOKARNIA (boucher) - Famille MOKRANE - MONIER (CROUSSE)- MUNOZ - NAVARRO - OROFINO (boulangier)- ORTA - PIERRA (MONNERET) - PADOVANI (docteur) - PIQUET- PLUMET - RAOUX - REMUSAT - SALZE (COHET) - SOCIAS - TRINQUIER - TUFFELLI



Le Port



FRANCIS-GARNIER

le Port minier et de Pêche de BREIRA

COMMUNE MIXTE DE TENES - Arrêté du 27 avril 1876 - Résidence de l'Administrateur



La commune mixte est une ancienne circonscription territoriale française ayant existé en France d'outre-mer pendant la période coloniale en Algérie française ainsi que dans plusieurs autres colonies. Le régime de la commune mixte est un des trois principaux régimes municipaux ayant existé outre-mer ; les deux autres sont celui de la commune indigène — d'abord appelée *commune subdivisionnaire* en Algérie française - et celui de la commune de plein exercice ; un quatrième, celui de la commune de moyen exercice, n'apparaît qu'en 1947.

En Algérie française, les communes mixtes se trouvaient en zone rurale et se situaient au second niveau de division territoriale après le département, concurremment avec la commune de plein exercice. Cette circonscription de grande taille englobe une population algérienne nombreuse et une population européenne réduite. Apparue dans les territoires sous administration militaire sous le Second Empire, elle fonctionne ensuite en territoire civil sous un statut inchangé de 1875 à 1956. Sa disparition, prévue par une loi du 20 septembre 1947, est organisée par un décret du 28 juin 1956

Composition au répertoire de l'année 1902 :

BÂACHE, douar commune : 2573 habitants dont 14 français – Superficie 13 633 ha,
BAGHDOURA, douar commune : 1910 habitants – Superficie 4026 ha,
BENI DJERDJIN, douar commune : 2141 habitants – Superficie 4 722 ha,
BENI HAOUA, douar commune : 4064 habitants dont 3 français – Superficie 12 629 ha,
BENI MERZOUG, douar commune : 4384 habitants dont 4 français – Superficie 11 014 ha,
CHEURFA, Tribu du Dahra, : 4384 habitants – Superficie 21 363 ha,
FLATTERS (BEN NARIA), centre : 308 habitants dont 297 français – Superficie 1841 hectares,
FROMENTIN (TADJENA), centre : 94 habitants dont 91 français – Superficie 1377 hectares,
HANOTEAU (TIMEZERATINE) centre projeté : 19 habitants dont 14 français –
HERENFA, douar commune : 2 591 habitants – Superficie 10 121 ha,
HEUMIS, douar commune : 3783 habitants– Superficie 11 409 hectares,
MAÏN, douar commune : 1821 habitants – Superficie 7 706 habitants,
M'CHAÏA, douar commune : 4782 habitants – Superficie 8 464 ha,
OULED ABDALLAH, Tribu du Dahra : 3955 habitants - Superficie 25 600 ha,
OULED YOUNES, Tribu du Dahra : 3810 habitants – Superficie 21 363 ha,
RABELAIS (AÏN MERANE), centre : 222 habitants dont 208 français – Superficie 1707 hectares,
SINFITA, douar commune : 2029 habitants dont 15 français – Superficie 12 335 ha,
TALASSA, douar commune : 1562 habitants dont 13 français – Superficie 10 461 hectares,
TAOUÏRA (ou TOUÏRA), douar commune : 1172 habitants – Superficie 7 941 ha,



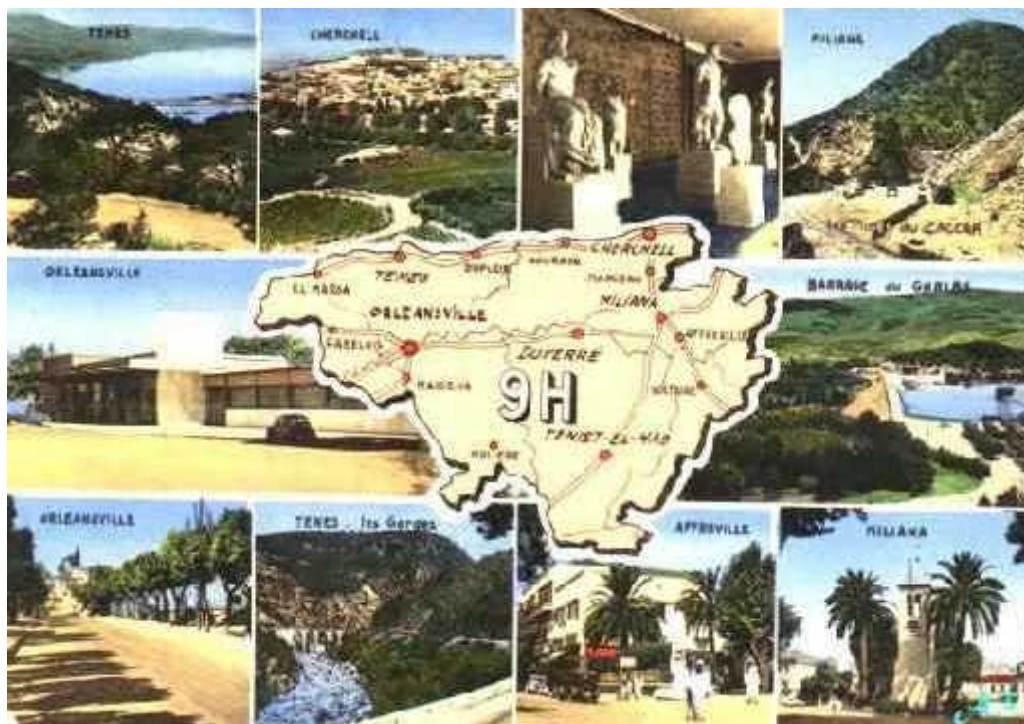
- 1 -l'Adjoint Administrateur Ténès
- 2- Administrateur de Ténès
- 3- Commandant Gendarmerie de Ténès
- 4- Le Préfet d'Orléansville
- 6- le Caid Yaoucine MOKRANE des Beni-Haoua
- 7- le responsable des Eaux et Forêts

Les Adjoints Spéciaux de BENI HAOUA, devenu FRANCIS GARNIER, ont été :
Edmond MONIER- Camille BORTOLOTTI - Marceau FONS.

DEPARTEMENT

Considérée depuis le 4 mars 1848 comme partie intégrante du territoire français, l'Algérie fut organisée administrativement de la même manière que la métropole. C'est ainsi que pendant une centaine d'années, la ville

d'ORLEANSVILLE fut une sous-préfecture du département d'ALGER, et ce jusqu'au 28 juin 1956. À cette date ledit département fut divisé en quatre parties, afin de répondre à l'accroissement important de la population algérienne au cours des années écoulées.



Le département d'ORLEANSVILLE fut un département français d'Algérie entre 1957 et 1962.

L'ancien département d'ALGER fut dissous le 20 mai 1957 et ses quatre parties furent transformées en départements de plein droit. Le département d'ORLEANSVILLE fut donc créé à cette date, et couvrait une superficie de 12 257 km² sur laquelle résidaient 633 630 habitants et possédait cinq sous-préfectures, CHERCHELL, DUPERRE, MILIANA, **TENES** et TENIET-EL-HAAD.



L'Arrondissement de TENES comprenait 15 localités : CAVAINAC - CHASSERIAU - DUPLEIX - EL MARSA - FLATTERS - **FRANCIS GARNIER** - FROMENTIN - HANOTEAU - KHALLOUL - LA GUELTA - MONTENOTTE - PAUL ROBERT - POINTE ROUGE - RABELAIS - TENES -

■ ■ MONUMENT AUX MORTS ■ ■

Le relevé n°57179 de la Commune Mixte de TENES mentionne 346 noms de soldats « Morts pour la France » au titre de la guerre 1914/1918. Nous avons relevé les natifs de BENI HAOUA :

■ ■ AÏSSA Kesri (Mort en 1916) -BERASY Abdelkader (1915) -BOUAMAMA Ameer (1917) -HAFSI Bouenbaou(1915) -KHADER Benouada (1916) -KHADER Larbi (1918) - KHADER Mohammed (1916) -KHADER Mohammed Ben Boualam (1914) - MEKARNIA Ahmed (1916) -MOKHTARI Boualem (1918) -RAHMANI Abdelkader (1914) -ROUCHOU Abdelkader (1916) - TIRIELT Mohammed (1914)- YOUSFI Larbi (1918) - YOUSNADJ Djilali (1918) -

Et également le Capitaine PORTMAN assassiné par le FLN le 5 août 1957.

Louis OROFINO et Manu ESPI assassinés par le FLN lors de l'attaque du car ALGER - TENES, le 11 mars 1962 



EPILOGUE BENI HAOUA

De nos jours = 23 000 habitants

Un Algérien, né en 1942 à Francis-Garnier (Beni Haoua) qui nous est resté très attaché, nous écrit :*

« Nous avons souvent été incapables de conserver le patrimoine (Oh combien riche) que nous ont laissé ceux qui ont été forcés à l'exil mais sont restés toujours attachés à leur origine malgré tout.

Quand je me trouve à Beni Haoua (Francis Garnier) j'ai toujours une pensée pour ceux qui ont vécu ici et qui sont soit partis pour un monde meilleur soit ont quitté le pays malgré eux, mais qui néanmoins continuent à lui vouer un attachement et un amour sans limite.

Depuis, l'environnement a bien souffert des méfaits de l'homme.

Heureusement que le paysage somptueux de notre région est resté encore intact.

Nous avons passé quelques jours à Beni-Haoua à la fin août. On n'en gardera pas un bon souvenir tant nous avons été perturbés par la masse d'estivants, les problèmes d'eau et la baisse de tension de l'électricité. Le frigidaire était souvent hors service. Nous avons résisté à toutes ces misères uniquement pour faire notre réserve de karmoucettes, et faire la délicieuse confiture que l'on ne trouve nulle part

ailleurs.

Cette année la récolte n'a pas été bonne du fait d'un mal qui a touché les fruits, mais aussi et surtout du fait du vieillissement des arbres qui n'ont pas été renouvelés depuis très longtemps. Aussi on s'est promis de ne plus nous rendre chez nous lors de l'envahissement des lieux en été, sauf pour nous approvisionner en karmoucettes, en un aller-retour.

Le rocher de Sidi Djillani a été en partie détruit : à cause de l'obstruction par des constructions faites sur les deux cotés du rocher la vue s'en trouve cassée, le pylône, les wagonnets ont disparu. Seuls les « anciens » sont conscients du désastre qu'ont subi ces lieux qui nous ont vus naître et grandir. Voilà ce que dirait l'Algérie à ceux qui l'aiment" *si tu savais le mal qu'on m'a fait*". Quel constat hélas désolant !

Il y a de quoi désespérer à propos de la dégradation de l'environnement et des mentalités et l'anarchie qui règne au bled, jusqu'à nous sentir étrangers dans notre territoire d'origine. »

*à la demande de l'intéressé nous respectons l'anonymat de cette correspondance.

SYNTHESE réalisée grâce aux auteurs cités et sites ci-dessous :

<http://encyclopedie-afn.org/>

[http://anom.archivesnationales.culture.gouv.fr/geo.php?lieu=Francis-Garnier+\(Alg%C3%A9rie\)](http://anom.archivesnationales.culture.gouv.fr/geo.php?lieu=Francis-Garnier+(Alg%C3%A9rie))

http://alger-roi.fr/Alger/francis_garnier/francis_garnier.htm

http://alger-roi.fr/Alger/francis_garnier/pages/0_galerie.htm

http://alger-roi.fr/Alger/francis_garnier/textes/17_ecole_communale_cohet.htm

http://alger-roi.fr/Alger/francis_garnier/textes/3_centre_beni_haoua_camille_bortolotti.htm

http://alger-roi.fr/Alger/francis_garnier/textes/5_francis_garnier_creation_village_bortolotti.htm

http://alger-roi.fr/Alger/francis_garnier/mines/textes/1_mines_port_breira_cohet.htm

http://alger-roi.fr/Alger/francis_garnier/textes/19_evenements.htm

http://alger-roi.fr/Alger/francis_garnier/textes/6_francis_garnier_annees_joye_bortolotti.htm

http://alger-roi.fr/Alger/francis_garnier/textes/9_vie_camille_bortolotti.htm

<http://www.22eme-ri-tenes-1956-1962.com/article-chef-de-s-a-s-a-francis-garnier-54982003.html>

<http://www.tenes.info/>

Un grand MERCI pour la participation, très active et appréciée de cette synthèse, à Madame TRONCY- BORTOLOTTI .

BONNE JOURNEE A TOUS

Jean-Claude ROSSO